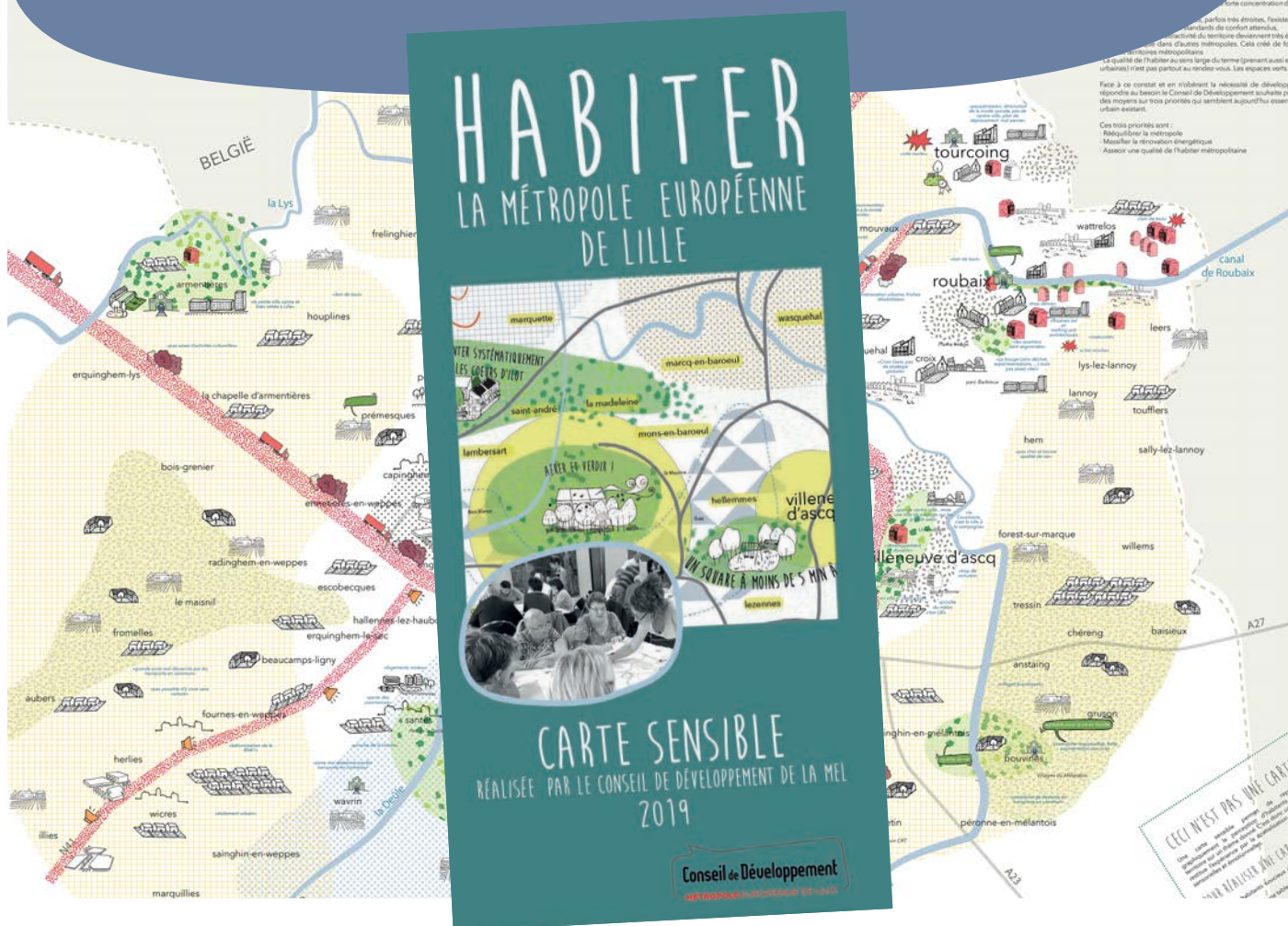
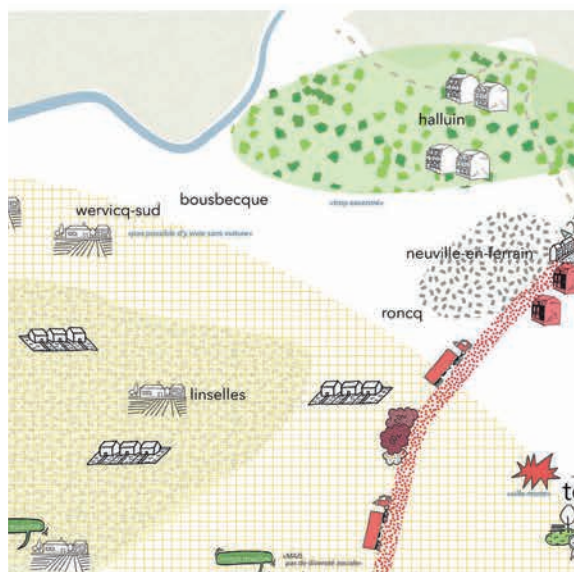


Conseil de Développement

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

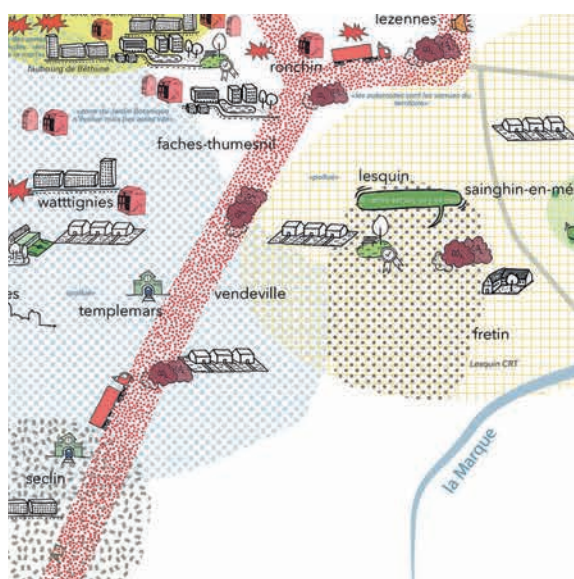
CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA MEL « MIEUX HABITER LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE » novembre 2019





SOMMAIRE

Mieux habiter la Métropole Européenne de Lille, une approche sensible de l'habiter.....	p 3
A - comment mieux habiter la métropole ?.....	p 4
1 - Rééquilibrer la métropole.....	p 5
2 - Massifier les interventions sur l'habitat existant.....	p 7
3 - La qualité de l'habiter au cœur des préoccupations métropolitaines	p 8
B - une méthode originale testée à l'échelle de la métropole à décliner sur les territoires	p 11
1 - Carte sensible et groupe de travail.....	p 11
2 - La co-construction de la méthodologie.....	p 12
Conclusion	p 15





MIEUX HABITER LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, UNE APPROCHE SENSIBLE DE L'HABITER

La contribution au Programme local de l'habitat 2012-2018 du Conseil de développement préconisait de placer le citoyen au cœur de la démarche et a fait émerger la nécessité de mettre en œuvre une gouvernance contextualisée et de développer une approche transversale, l'habiter, prenant en compte l'habitat dans son environnement (espaces extérieurs, services et commerces, transports, espaces verts...).

Le troisième Programme local de l'habitat, qui doit orienter l'action publique en la matière pour les années 2020-2026, se veut centré sur une approche des besoins des habitants. Il s'agit d'une démarche volontariste de la MEL qui souhaite associer davantage l'usager dans une approche participative, d'axer davantage la réflexion sur la territorialisation, au plus près des besoins de la population. Dans ce cadre le Conseil de développement a été saisi afin d'apporter sa contribution à ce document stratégique qui touche un élément essentiel de la vie du citoyen.

Après des échanges avec la Direction de l'habitat, le Conseil de développement a souhaité mettre en œuvre une démarche originale et proposer une carte sensible, donc subjective, de la Métropole Européenne de Lille sur le thème de « l'habiter ». Il s'agit de faire apparaître le ressenti et les désirs d'habiter des citoyens tout en prenant en considération les échelles d'armature urbaine telles que définies par le Schéma de cohérence territorial : le cœur métropolitain et régional, les villes centres d'agglomération

(Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Armentières), les villes d'appui...

La construction d'une carte sensible permet d'avoir une représentation graphique de la perception des habitants de leur territoire sur un thème donné. Cette contribution citoyenne s'appuie donc sur des travaux menés autour de thématiques repérées dans une approche sensible et participative, à savoir comment des habitants ressentent les choses en matière d'habitat et d'habiter. Elle représente la vision collective de « l'habiter » d'usagers et d'habitants de la métropole.

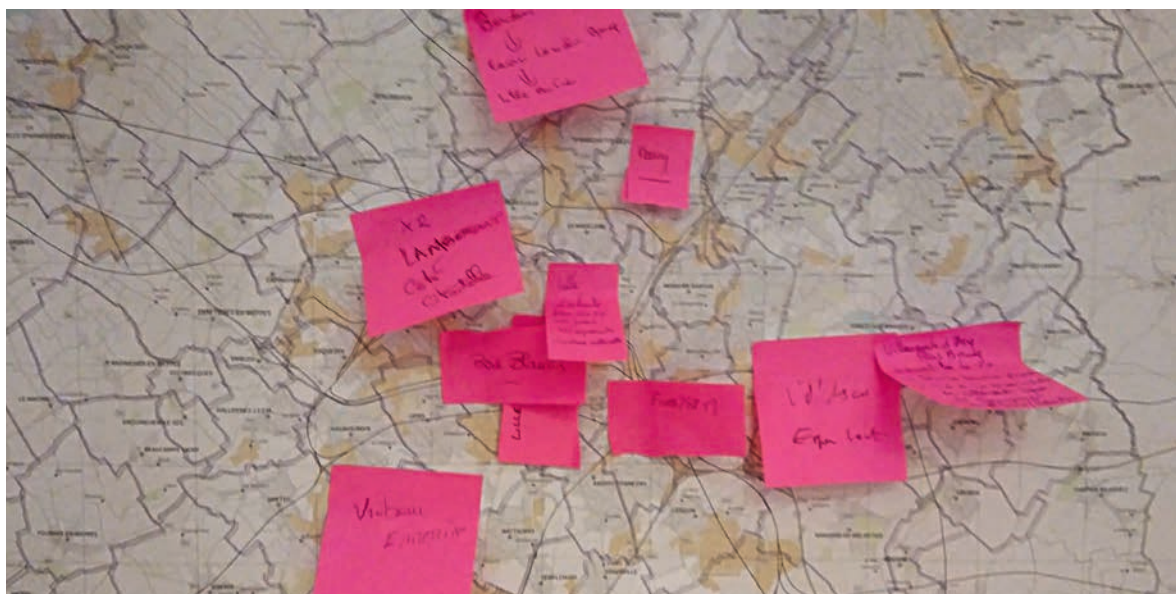
La création des cartes sensibles constitue également une innovation au Conseil de développement et le groupe de travail dédié à la mission a travaillé dans un souci de co-construction d'une méthodologie reproductible et adaptable par la Direction de l'habitat.

Le document produit se compose de deux cartes sensibles qui présentent l'habiter aujourd'hui et l'habiter rêvé de demain et sont accompagnés de principaux éléments de réflexions développés dans ce texte et posés par les citoyens qui ont participé à ce travail.

Ces éléments sont subjectifs et ne représentent ni l'exhaustivité des sujets qui relèvent de l'habiter ni forcément leur réalité complète. Néanmoins cet exercice présente l'intérêt de relever les atouts, les carences mais aussi et surtout les potentiels de transformation pour **Mieux habiter la métropole.**

A COMMENT MIEUX HABITER LA METROPOLE ?

Le Conseil de développement place sa contribution sous le signe de l'habiter. Ce faisant, il sort des problématiques liées stricto sensu à l'habitat en proposant une vision plus globale qui se concentre sur les principaux paramètres qui font qu'on se sent bien chez soi.



La question « où souhaiteriez-vous habiter » a constitué un des points d'entrée de notre atelier et en y répondant chacun a pu mettre en avant des qualités recherchées dans l'habitat qu'il est important de mettre en valeur.

De nombreux atouts de la métropole...

Les atouts de la métropole en matière d'habiter sont nombreux :

- La métropole présente un large choix d'habiter avec des formes urbaines très diverses (urbaine, péri urbaines pavillonnaires, semi-rurales) couplées à de nombreux services (scolaires, universitaires, culturels, sportifs, hospitaliers...) pouvant satisfaire aux aspirations de ménages variés,
- L'habitat individuel est important (1 logement sur 2) et il est le plus prisé de la population,
- L'organisation urbaine multipolaire qui a priori peut éviter la concentration de la population dans la ville centre et permettre une répartition plus harmonieuse de l'habitat,

• La présence de pôles économiques importants confèrent une attractivité à la métropole en matière d'habitat.

...mais aussi des enjeux importants

- L'habitat est en partie dégradé avec une forte concentration de tissu ancien de maisons ouvrières à requalifier,
- La structure foncière en bandes, parfois très étroites, l'existence de courées, produit un habitat qui ne correspond pas aux standards de confort attendus,
- Les prix, du fait de l'attractivité de certaines parties du territoire deviennent très élevés, alors que la population reste plus précaire que dans d'autres métropoles. Cela crée de fortes disparités voire un clivage au sein des territoires métropolitains
- La qualité de l'habiter au sens large du terme (prenant aussi en compte l'ensemble des aménités urbaines) n'est pas partout au rendez-vous. Les espaces verts sont trop rares.

Face à ce constat et en n'obérant pas la nécessité de développer de nouveaux logements pour répondre au besoin le Conseil de développement souhaite porter un message de concentration des moyens sur trois priorités qui semblent aujourd'hui essentielles et se concentrent sur le tissu urbain existant.

Ces trois priorités sont :

- rééquilibrer la métropole;
- massifier la rénovation énergétique;
- asseoir une qualité de l'habiter métropolitaine.

1 - RÉÉQUILIBRER LA MÉTROPOLE

Plus qu'un logement les ménages fondent leur choix d'habiter en premier lieu sur le couple coût/localisation. Cela étant l'augmentation forte des prix de l'immobilier tend à ce que le coût devienne le critère prépondérant au détriment de la localisation.

Nous avons la chance de bénéficier d'une métropole réticulaire avec de nombreuses villes d'appui qui structurent le territoire.

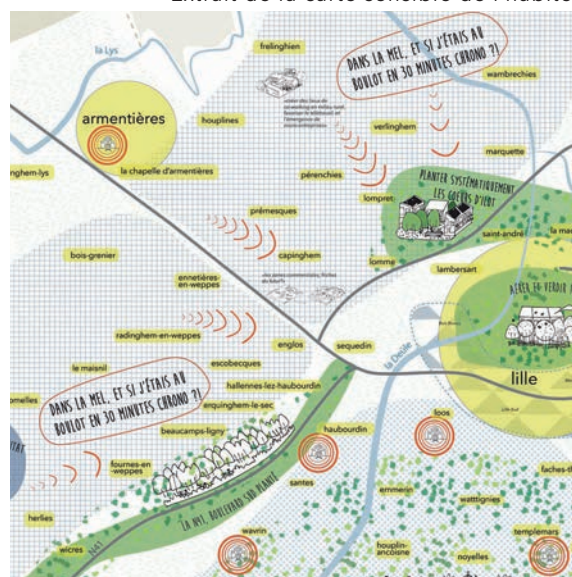
Mais force est de constater que les relations entre elles sont aujourd'hui difficiles et amènent la population soit à se concentrer vers la ville centre soit à subir les conséquences de l'éloignement (infrastructures de transport saturées, transports en communs ne répondant pas toujours correctement à la demande).

Ce rééquilibrage passe nécessairement par une reconnaissance des qualités intrinsèques de notre tissu urbain. Ceux qui ont développé le tramway au début du XX^{ème} siècle l'ont bien compris. Il faut aujourd'hui continuer à développer cette identité de la métropole, ce qui nécessite de travailler les liaisons et les villes d'appui*. C'est ainsi que la métropole pourra permettre à chacun de ses habitants d'y habiter sereinement.

11 - Habiter en réseau : développer les liens entre les villes de la métropole

L'habiter se pense avec le transport car hors de chez soi il faut aller s'éduquer, travailler, se divertir, faire du sport... On habite une

Extrait de la carte sensible de l'habiter



commune mais on vit aussi dans un quartier d'une métropole qui propose des emplois, des services, des activités auxquelles on veut accéder. Le Conseil de développement propose donc à la MEL d'affirmer dans son PLH la volonté de rééquilibrer le territoire en proposant un système de transports en communs qui mette l'habitat au cœur du dispositif et dont la vocation serait de favoriser les déplacements domicile travail.

Pour cela plusieurs points :

- les zones d'habitat doivent être reliées aux zones d'activité ou aux grandes infrastructures de transport (métro-tram, TER) : cela doit s'appliquer pour les zones existantes mais a fortiori pour les nouveaux secteurs de développement d'habitat. De façon plus fine qu'aujourd'hui chaque nouveau développement (même en secteur urbain) doit s'accompagner d'une réflexion sur les capacités à subvenir aux nouveaux besoins de déplacement qui seront générés,
- une garantie de ponctualité et de temps de transport doit être apportée (pourquoi pas avec remboursement à la clé comme à la SNCF) ce qui nécessite de développer les sites propres,
- les cadencements doivent être revus à la hausse : pourquoi aujourd'hui seules Armentières, et peut-être Seclin sont desservies correctement par TER (à titre de contre-exemple la ligne Lille Roubaix ne compte que deux trains par heure en heure de pointe).

* au sens du SCOT de la MEL

**Un slogan pour traduire cette ambition
« Dans la MEL, je suis au boulot en 30
minutes chrono ! »**

12 - Habiter en réseau : développer les villes d'appui et accompagner les villes qui souffrent d'une mauvaise image

Aujourd'hui, le territoire central et plus particulièrement Lille, la ville centre, concentre le développement de l'offre d'habitat et en particulier celle des investisseurs. Cela finit par créer des secteurs d'habitat privé essentiellement locatif qui entretiennent une augmentation continue du prix des loyers et obligent ensuite à légiférer pour contrôler les hausses de loyers de ces produits d'investissements.

Le Conseil de développement propose donc pour rééquilibrer la métropole de travailler de façon simultanée sur les deux aspects : les villes centre et les villes d'appui du territoire.

Il paraît en effet essentiel de s'appuyer sur la diversité de l'habitat pour en valoriser les richesses et permettre aux villes d'appui de se développer en conservant leur caractère et en offrant à leurs habitants la possibilité de profiter facilement des infrastructures de la métropole.

Pour ce faire pourquoi ne pas proposer aux opérateurs dans les appels à projet métropolitain des « bouquets de foncier » comprenant des parcelles centrales et d'autres où le marché est moins porteur afin de permettre un développement mesuré et harmonieux de la ville-centre au profit du développement des villes structurantes.

Ce rééquilibrage métropolitain ne pourra par ailleurs se faire qu'en travaillant sur des villes aujourd'hui peu attractives et qui pourtant concentrent de nombreux atouts en terme de desserte, de services et d'activité. Roubaix et Tourcoing doivent être des points forts d'ancrage des politiques de l'habiter sur l'existant pour permettre de recréer une mixité qui s'est perdue au fil du temps.

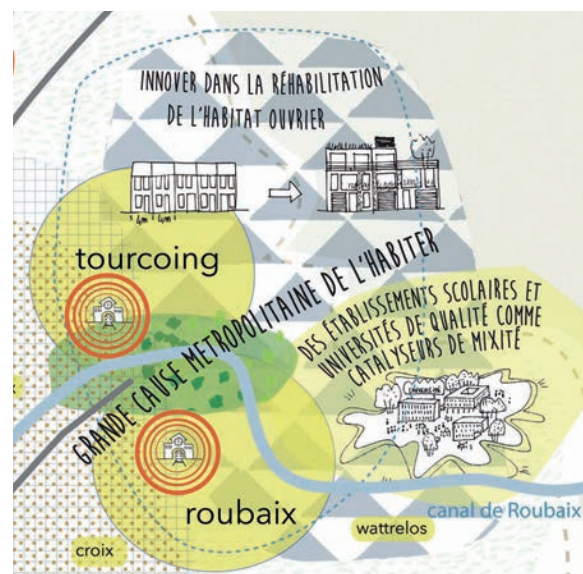
Le travail a déjà été engagé par la MEL et ses opérateurs et sera appuyé par la politique nationale de renouvellement urbain qui va venir métamorphoser les quartiers les plus négativement célèbres de la métropole.

En appui de cela et toujours dans une vision de l'habiter dépassant largement le cadre de la cellule d'habitat le Conseil de développement propose à la MEL de :

- concentrer sur ce territoire les actions de rénovation du parc existant (cf. paragraphe suivant): **ces territoires doivent devenir la « grande cause de l'habiter » métropolitaine,**

- s'appuyer sur tout ce qui fait la qualité de l'habiter pour instaurer un écrin urbain positif qui aidera à l'amélioration de l'habitat,
- travailler sur les établissements scolaires en créant des établissements d'excellence et s'appuyant sur des pédagogies alternatives aujourd'hui reconnues,
- développer une communication positive sur ces communes (sur l'exemple du « zéro déchet » à Roubaix) qui concentrent de forts atouts (équipements culturels d'excellence, entreprises innovantes comme OVH et Ankama...) voire des actions d'animation par quartier visant à promouvoir le bien vivre ensemble dans ces communes.

Cette volonté de rééquilibrage de l'habiter dans la métropole implique de partager une vision politique de l'habiter sur ce territoire riche de ses variétés. L'effort public sur les secteurs en difficulté doit être conséquent et sur le long terme afin de porter ses fruits sur des sites en difficulté et inciter les acteurs privés à accompagner cette nouvelle dynamique qui ne peut que bénéficier à la



Extrait de la carte sensible de l'habiter

métropole. Dans cette optique le débat et l'adoption du PLH en début de mandat sont une opportunité majeure de partager et faire vivre ces enjeux.

2 - MASSIFIER LES INTERVENTIONS SUR L'HABITAT EXISTANT

21- La rénovation énergétique

Ce point est lié aux travaux réalisés par l'atelier « la MEL une métropole en transition vers la résilience ».

La rénovation énergétique en particulier dans l'habitat privé est un facteur clé de l'attractivité de notre tissu urbain. En effet réussir ce défi c'est entre autres :

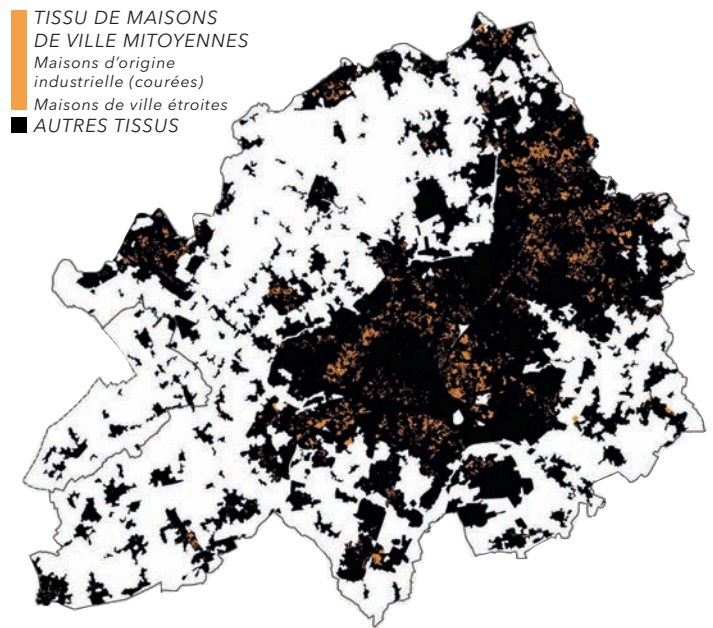
- permettre à la population d'être mieux logée,
- diminuer sa facture logement (loyer-remboursement d'emprunt et charges),
- améliorer l'empreinte carbone de notre territoire,
- participer à une meilleure qualité de l'air,
- développer le tissu artisanal et les savoir-faire locaux et participer du développement économique.

Pour cela la métropole dispose aujourd'hui d'une expertise de haut niveau au travers d'écoles et d'associations qui portent haut l'expertise en matière de réhabilitation de la maison ouvrière, caractéristique de notre tissu urbain puisque plus de 100 000 maisons sont concernées sur notre métropole.

Rappelons qu'en juillet 2019 Habiter 2030 a gagné le Solar Décathlon en proposant un prototype de maison 1930 réhabilitée. Pour la mise en œuvre opérationnelle un outil a été créé la Fabrique des Quartiers qui permet de concrétiser ces opérations de rénovations et de contribuer à la requalification des anciens quartiers de faubourg en assurant

Quelques chiffres

Logements réhabilités par an :
3 200 logements sociaux et privés
Objectifs du Plan Climat :
8 200 logements réhabilités par an



Atlas des tissus urbains de la métropole lilloise
Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole / tandem + / Urban-Eco

une réhabilitation pérenne et de qualité.

Les bailleurs sociaux propriétaires de ce type d'habitat réalisent aussi des opérations sur ce type d'habitat. Mais ces réhabilitations coûtent cher et sont complexes à mener d'autant plus que la majorité de cet habitat est détenu par des personnes physiques. Ces habitants ont peu souvent conscience des aides qu'ils peuvent recevoir mais aussi des économies qu'ils peuvent réaliser et lancer un chantier d'isolation de leur habitat leur semble inaccessible. C'est là que la MEL peut intervenir en proposant une politique ambitieuse qui va vers les habitants.

Le Conseil de développement propose de définir des cibles d'interventions (géographiques et ou liées à la précarité des ménages) et d'aller vers les ménages avec des solutions clé en main proposant un programme de travaux, des entreprises et un financement qui permettent de minimiser l'apport de fonds propres souvent problématique (par exemple avec un prêt à taux 0 et un remboursement qui correspond aux économies d'énergie).

Roubaix, Tourcoing et les faubourgs de Lille qui concentrent les politiques d'habitat indigne seraient des secteurs à prioriser avec un objectif ambitieux qui pourrait être porté à la même hauteur que les objectifs de production de logement neufs soit 6 000 réhabilitations dans le parc privé par an dont 2 000

sur la maison ouvrière. Cet objectif est largement supérieur aux réalisations actuelles mais néanmoins gardons en mémoire que c'est plutôt 15 000 logements par an qu'il faudrait traiter pour traiter le problème de l'habitat ancien dégradé sur la durée du PLH !

Pour atteindre cet objectif ambitieux la MEL devra augmenter la capacité des outils existants, développer une approche commerciale plus visible auprès des habitants en proposant un produit clé en main comprenant avant tout un financement (pourquoi pas avec une garantie publique des fonds prêtés) et des entreprises en capacité de réaliser ces chantiers complexes.

22 - La maison « moins de quatre mètres » point noir de l'habitat métropolitain ou opportunité ?

Enfin reste le problème des maisons de moins de quatre mètres dont l'habitabilité est en question et dont il faudrait plutôt essayer de se servir pour améliorer la qualité d'habiter soit :

- en les regroupant,
- en les démolissant pour créer des squares ou des ouvertures vers les îlots verts qui composent notre habitat individuel de type ouvrier (voir paragraphe suivant).

23 - Vers un habitat autonome

Au-delà de la rénovation énergétique le Conseil de développement propose que toute rénovation vise également à développer la capacité de l'habitat à être producteur d'énergie et économe voire autonome en eau ainsi que faiblement producteur de déchet (développement du compost notamment).

3 - LA QUALITÉ DE L'HABITER AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS MÉTROPOLITAINES

Construire la MEL de demain c'est tout faire pour donner envie d'y résider et d'y travailler.

Or, l'envie d'habiter quelque part survient souvent par une ambiance, des vues, des sonorités, des odeurs, bref par une série

de sensations qui font que l'on se sent bien quelque part.

C'est ce qui pour nous fonde la qualité de l'habiter et doit être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics afin de garantir l'attractivité des secteurs d'habitat existants ou développés.

Nous avons donc cherché à définir les critères qui garantissaient cette qualité qui doit s'appréhender à plusieurs échelles.

31 - Une soif de vert

Toutes les portes d'entrée de la métropole devraient déjà donner le ton, montrer que nous entrons dans une métropole où il fait bon vivre.

Par ailleurs nous devons embellir l'environnement urbain avec de nouveaux espaces verts et enrichir notre tissu rural et semi rural d'infrastructures et de projets valorisants.

Un véritable travail d'ampleur est nécessaire sur les espaces publics qui doivent être accueillants, esthétiques et donner envie de s'y promener ainsi que sur les grandes voiries de desserte qui doivent valoriser les quartiers et les communes qu'ils traversent. La métropole sait le faire, exemple : le parc de l'Innovation à Marquette-Lez-Lille qui implanté à la sortie de la Rcade Nord-Ouest a valorisé un secteur sous exploité mais idéalement placé à l'intersection de trois communes : Marquette-lez-Lille, Marcq-en-Barœul et Bondues sur la RN 617.



Parc de l'Innovation à Marquette-Lez-Lille

Les espaces verts doivent être pensés comme des espaces collectifs et comme un accompagnement de la collectivité au développement des logements. Chaque opération d'habitat doit également comporter un volet espace public qui comprenne une végétalisation des espaces pour éviter les îlots de chaleur urbain. Cela permettra de répondre à la « soif de vert » des habitants.

Le Conseil de développement propose donc que chaque habitant puisse trouver un square à cinq minutes à pied de chez lui.

Au lieu de concevoir uniquement une végétalisation à la parcelle, qui reste alors confinée presque emprisonnée dans le tissu urbain, il faut penser la végétalisation au niveau d'un îlot en permettant de contribuer aux plantations d'arbres et à la végétalisation (sols, murs, toitures) nécessaires à l'atténuation des îlots de chaleur dans l'espace public. Ce développement doit être pris en charge (investissement et entretien) par la MEL dans le cadre d'une politique destinée à produire une ville soutenable et durable. Pour cela les collectivités doivent accompagner les nouvelles réalisations de nouveaux espaces verts et mener aussi cette réflexion sur l'espace déjà urbanisé pour constituer un réseau d'espaces verts. Les budgets participatifs qui se développent dans plusieurs villes de la métropole voient fleurir ce type d'initiative et montrent l'appétence des citoyens à rendre verts les espaces publics.

Le Conseil de développement propose dans le même ordre d'idée de développer des espaces de gestion transitoire dans tous les espaces en friche situés au cœur du tissu urbain afin de permettre aux riverains de profiter d'espaces pour l'instant « fantômes ». En parallèle et dans une optique de bien-vivre ensemble le développement de réseaux de bénévoles permettrait d'animer ces lieux.

Enfin, dans le même état d'esprit, la MEL pourrait regarder les opportunités d'ouvrir certains cœurs d'îlots en préemptant certains logements. Ainsi les habitants pourraient profiter des cœurs d'îlots souvent verts.

32 - Mettre en valeur et développer la qualité de l'habitat métropolitain

Cette recherche de qualité vise aussi à mettre

en valeur la diversité des tissu de l'habitat (cf. Atlas des tissus urbains de la métropole lilloise - Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole/tandem +/- Urban-Eco - mars 2017) qu'il s'agisse de fermes, de pavillonnaire de maisons groupées ou encore de maisons de ville.

Un travail spécifique de recherche action par exemple avec l'École d'architecture et de paysage pourrait permettre de proposer des pistes de développement qualitatifs sur ces secteurs. Ce travail de recherche accompagné par l'établissement de cartes sensibles réalisées par les habitants permettraient de repérer les qualités intrinsèques de chaque secteur et de mettre en place les moyens de les valoriser. Il semble que ce travail pourrait totalement trouver sa place dans un POC de Lille Capitale du design 2020.

Enfin en matière de qualité intrinsèque le Conseil de développement réaffirme l'importance de réaliser des logements traversant avec un espace extérieur et pour cela de favoriser les bâtiments de 12 à 13 mètres d'épaisseur tout en évitant les cages d'escalier desservant plus de 15-20 logements.

Au final, le Conseil de développement propose de créer un label métropolitain « Qualité de l'habiter » prenant en compte la qualité intrinsèque du produit mais aussi les aménités urbaines qui s'y rapportent.

Démarche Mieux habiter dans mon quartier

Tout au long de la démarche une collaboration entre les habitants, les services techniques et les élus

Partir d'un diagnostic commun qui mette en perspective les besoins en habiter et les enjeux métropolitains,
Hiérarchiser les attentes

Différencier les projets en fonction des responsabilités (MEL, Commune, Département, Région, partenaires, habitants..)

Réaliser
Évaluer

Ce label pourrait s'obtenir dans les quartiers existants et dans les nouveaux développements.

Il s'agirait de baser la démarche sur une participation citoyenne à la définition des grands axes d'amélioration.

Par exemple au travers d'une démarche de carte sensible basée sur des promenades urbaines, les habitants pourraient déterminer les principaux attendus dans leur secteur et définir le cahier des charges du Mieux habiter dans mon quartier.

Ce label nécessiterait d'aborder plusieurs thématiques développées ici :

- l'accessibilité du quartier (à mettre en perspective dans le cadre d'un développement de nouveaux logements),
- l'accès aux équipements de la vie courante
- la mixité sociale et fonctionnelle,
- la qualité des espaces publics (les points positifs et les espaces à traiter en priorité) et la présence de squares et de lieux de rencontre,
- le traitement spécifique de l'habitat (dégradé où dont les performances énergétiques

doivent être améliorées) : cela pourrait s'initier par le passage d'une caméra thermique dans le quartier et une présentation aux habitants avec des solutions aux différents problèmes constatés.

Pour le Conseil de développement deux secteurs pourraient expérimenter cette démarche : le Bord de Deûle (Saint-André, Marquette et la Madeleine) où de très nombreux projets d'envergure vont voir le jour (une démarche est déjà initié par la cellule PLU de la MEL) et la RN41, reliant La Bassée à Lille, qui pourrait se transformer en boulevard planté valorisant la qualité des paysages et des villes et villages des Weppes.

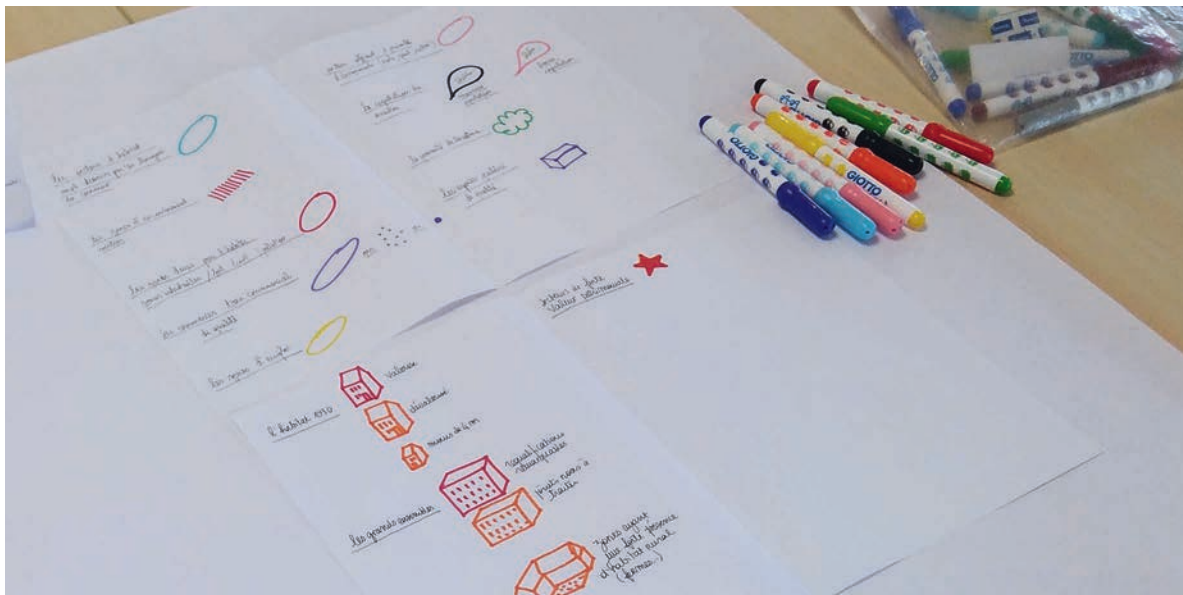
Par ailleurs des secteurs des villes de Roubaix et Tourcoing ou des faubourgs de Lille pourraient aussi tester cette démarche.

Ainsi, outre les ambitions de développement pour permettre de répondre à la demande et les objectifs propres aux spécificités de telle ou telle population (étudiants, seniors, familles...) le Conseil de développement propose donc que le Programme local de l'habitat devienne Programme local pour Mieux habiter la Métropole Européenne de Lille.



B LA CARTE SENSIBLE DE L'HABITER, UNE MÉTHODE ORIGINALE À DÉCLINER

Pour cette contribution, le Conseil de développement a innové en s'engageant dans une démarche sensible sur la notion de « l'habiter » à l'échelle de la métropole. Un groupe de travail s'est consacré à l'élaboration de cartes subjectives. Une méthode originale à décliner sur les territoires !



1 - CARTE SENSIBLE ET GROUPE DE TRAVAIL

11 - La carte sensible ou subjective

Un préalable aux travaux du groupe de travail fut d'appréhender pleinement la notion de carte sensible. Pour rappel, une carte sensible est un média de restitution de l'expérience d'un territoire par la spatialisation de données sensorielles et émotionnelles. Elle constitue une alternative à la cartographie traditionnelle - en s'appuyant sur certains de ses principes tout en s'en émancipant par d'autres aspects - pour questionner les enjeux de la représentation et les spatialités plurielles. C'est un outil utilisé par des paysagistes, des urbanistes, parfois même par des artistes pour qualifier un territoire dans les champs de la vie, de l'affect, de la sensibilité.

Dans le cadre de la réflexion menée par le groupe de travail sur « l'habiter » en amont de l'élaboration du futur PLH3, la carte sensible s'avère particulièrement bien adaptée pour

collecter et afficher des données sensibles, essentiellement qualitatives en complément des données quantitatives classiques.

Précisons que la réalisation d'une carte sensible n'a pas de code préétabli aussi, ce sont la créativité et la spontanéité qui ont prévalu au sein du groupe de travail pour exprimer et retranscrire sa vision des choses lors des séances collaboratives. Toutefois, le groupe de travail a identifié un risque de rendre la compréhension de ce type de carte complexe, il a, par conséquent, porté une attention particulière à la transcription graphique de ses débats et de ses réflexions.

12 - Le groupe de travail opérationnel

Ces travaux se sont tenus de mars à novembre 2019 et ont mobilisé une vingtaine de personnes.

Le groupe de travail s'est appuyé sur les ressources en interne et notamment sur la Direction de l'habitat de la MEL qui est intervenue auprès du groupe de travail à la

demande de la cellule technique et des coordinateurs.

Dans un premier temps, la Direction de l'habitat de la MEL est venue présenter le dispositif du Programme local de l'habitat, en expliquer concrètement les contours en s'appuyant sur la programmation en cours 2012/2018, dresser le panorama des différentes politiques de la MEL et rappeler les différentes compétences depuis 2005 de la MEL en la matière.

Cette entrevue a permis de lancer le processus de concertation en faisant office de réunion d'information préalable.

Le service SIG de la MEL est venu également prêter main-forte au groupe de travail en mettant à sa disposition les fonds de cartes nécessaires à son travail de réflexion et de recueil d'informations (les cartes comportaient des indicateurs essentiels au travail de localisation des différents thèmes à traiter ; atlas des tissus urbains, quartiers politique de la ville, axes de communication, grands équipements, champs captants...)

13 - Recrutement d'un prestataire extérieur

Un budget spécifique a été affecté à la mission pour accompagner le groupe de travail lors de la phase de conception graphique. Une consultation a été lancée par la cellule d'appui auprès de cabinets et d'indépendants spécialisés en cartographie sensible (graphisme et concertation).

2 - LA CO-CONSTRUCTION DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthode pour concevoir les cartes sensibles n'était pas préconstruite, il a fallu l'établir collectivement. Au final, la stratégie s'est imposée de manière empirique, dès les premiers débats, dans la confrontation des différents points de vue sur la notion d'habiter, dans les propositions des solutions à adopter pour une métropole plus vivable dans un futur proche...

21 - Recueil des informations

La conception de cartes sensibles s'est appuyée sur une phase de concertation, de remontées de données suscitée par des

questions établies au préalable par la coordination. Cette phase, faite de tours de table, d'échanges multiples, parfois même de dialogues contradictoires, était primordiale. Elle s'est déroulée en plusieurs séances et avait pour objectif d'envisager et de lister les perceptions, les points de vue, les attentes et les solutions apportées des participants sur l'habitat (actuel et futur) de la métropole.

Pour poser les bases du travail, la question de l'endroit où chacun aimerait vivre a été soulevée. Cette façon de procéder a permis de dégager les grandes problématiques, les typologies et leurs effets à faire figurer inmanquablement sur les cartes. Cela ne signifie pas que tous les points aient été traités, en revanche, les principales préoccupations des membres de l'atelier ont bien été relevées en accord avec l'aspect subjectif de ce type de concertation.

C'est ainsi que des thèmes récurrents ont mobilisé les attentions. Nous noterons pêle-mêle et sans exhaustivité : lien habitat/travail, mixité sociale et sa régulation à l'échelle de la MEL, territoires politique de la ville, quartiers fragiles, occupation des logements, rénovation, transition énergétique, espaces verts, environnement du quartier, services de proximité, transport, spécificité de la MEL jalonnée de grandes villes et de ville relais avec un fort pourcentage de communes rurales...

Cette phase a donc permis de dégager les deux grands axes d'étude et de traitement des données, préfiguration en somme des deux cartes présentées :

- un axe qui concerne la notion d'habiter dans la MEL aujourd'hui (formes, qualité et valeur de l'habitat, mobilité, services de la métropole) et
- un second qui traite des « dynamiques de l'habiter » (secteurs privilégiés en fonction de l'âge, lieux du vivre ensemble...).

22 - La mise « en carte » des données par le prestataire graphique

La spécificité de la réalisation de ces cartes sensibles réside partiellement dans le fait que la phase d'émergence du contenu des cartes a été effectuée par le groupe de travail

lui-même avant l'arrivée effective du prestataire (bien souvent chargé également de cette tâche).

Le prestataire retenu est un collectif d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes, de graphistes, « Les Saprophytes » qui intervient sur des projets à dimensions inclusive, collaborative et participative concernant différents formats de territoire.

Contrairement à ses habitudes, le collectif est intervenu après le recueil d'informations et a rejoint le dispositif directement en réunions de travail pour l'élaboration concrète des cartes.

23 - Présentation et séance de travail en plénière

Pour compléter la collecte d'informations, d'avis et de préoccupations concernant le sujet, le groupe de travail a présenté l'avancée de ses travaux en séance plénière du Conseil de développement en juillet 2019. L'objectif consistait à mettre à contribution les autres membres du Conseil au cours d'un moment de réflexion. Cette intervention a été préparée avec les Saprophytes qui ont assuré l'animation.

Cela s'est avéré une étape importante dans le processus de réalisation. En effet, pour

cet exercice plusieurs tables ont été dressées, chacune présentant une carte préparée pour l'occasion avec un thème spécifique et un animateur reportait sur les documents par dessins, inscriptions et collages de pictogrammes les réactions et les propositions des participants. Chacun pouvait aller et venir pour suivre les débats, discuter, abonder, réagir, en somme compléter les cartes. Ainsi, 80 membres du Conseil se sont pris au jeu et le travail d'appropriation a pu s'effectuer.

24 - La restitution et fabrication des cartes par le prestataire

Le travail de concertation et de collecte achevé, les Saprophytes ont engagé à la conception proprement dite. Ils ont présenté au groupe de travail deux cartes lors d'une séance destinée aux retours et avis des participants, aux ajustements graphiques, au choix des textes et intitulés précis, aux légendes avant la présentation des cartes finalisées destinées à l'impression.

Le choix de la carte recto-verso avec un pliage en accordéon sur le modèle des cartes routières et touristiques s'est imposé de lui-même. Les deux cartes agrémentées des textes explicatifs pouvaient y figurer.



Une séance de travail avec Les Saprophytes



Les réunions dans le détail

En tout, une dizaine de séances de deux heures ont été consacrées à la réponse à la commande.

- 11 mars 2019 - présentation du PLH et des politiques en matière de l'habitat par la Direction de l'habitat de la MEL
- 3 avril 2019 - mise en place de la méthodologie, présentation de la notion de carte sensible, tour de table
- 30 avril 2019 - finalisation de la méthodologie, définition des axes majeurs à traiter, recrutement d'un studio graphique spécialisé
- 13 mai 2019 - travaux de réflexion sur la base des fonds de cartes adaptées pour le groupe de travail par le SIG
- 3 juin 2019 - première réunion avec le prestataire, travail en atelier sur les première cartes

- 24 juin 2019 - premiers retours des Saprophytes, poursuite des réflexions et préparation de la séance de travail en plénière
- 8 juillet 2019 - séance de travail en réunion plénière du Conseil de développement animée par le groupe de travail et le prestataire
- 9 septembre 2019 - lecture collective des premiers textes de la contribution
- 19 septembre 2019 - restitution des deux cartes par le prestataire, travaux autour de la conception du document final
- 30 septembre 2019 - travail d'écriture autour de la contribution écrite
- 14 octobre 2019 - mises à jour de la contribution écrite et des cartes



EN CONCLUSION

Le Conseil de Développement propose que le Programme local de l'habitat devienne **Programme Local pour Mieux habiter la Métropole Européenne de Lille**.

Pour cela quelques principes :

- **Décloisonner** aussi bien géographiquement que thématiquement : penser habiter (c'est-à-dire habitat en lien avec les transports, la qualité des espaces publics, les services de proximité, la végétalisation) à l'échelle du quartier, de la commune et de la MEL.

Des actions concrètes :

Et si j'allais au boulot en 30 min chrono : garantie de temps de trajet vers le centre-ville et vers les grands pôles d'emploi à partir des communes de la MEL ; plus aucun pôle d'emploi sans desserte efficace pour les salariés.

Un square à cinq minutes à pied de chaque habitant.

- **Agir sur l'existant** en particulier sur les territoires les plus fragiles : il faut continuer à se développer mais un enjeu fort de notre territoire réside dans l'amélioration d'un tissu d'habitat ancien en décalage avec les attentes contemporaines qui passe par une action forte et accompagnée par le public sur l'habitat ouvrier de mauvaise qualité.

Des actions concrètes :

Proposer des bouquets de foncier aux opérateurs immobiliers,

Faire des secteurs concentrant l'habitat privé indigne la « Grande cause métropolitaine de l'habiter » avec une concentration de moyens.

- **Mettre en avant la qualité** grâce à un label Qualité de l'habiter sur la MEL qui pourrait reprendre le slogan « **Mieux habiter la métropole** ».

Les secteurs d'habiter qui porteraient ce label devraient proposer :

- une bonne desserte en transports collectif,
- la présence d'espaces verts à cinq minutes à pied,
- la présence de services de proximité (écoles, supérette, pharmacie...),
- une mixité sociale,
- une mixité des formes d'habitat,
- la présence de lien social : tissu associatif, tiers-lieu...

Des actions concrètes :

Une évaluation collective (habitants élus et techniciens) réalisée par l'intermédiaire de diagnostics en marchant pour déterminer dans chaque quartier ce qui fonctionne, ce qu'il faut améliorer pour aboutir à la labellisation qui pourrait avoir plusieurs niveaux.





Conseil de développement
1 rue du Ballon CS 50749
59034 Lille Cedex

Tél. : +33 (0)3 20 21 25 52
Email : conseildev@lillemetropole.fr
Site : www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr

Directeur de la publication : Gérard Flament - Rédaction : les membres du Conseil de développement.
Illustrations : Les Saprophytes.
Crédit photos, maquette et mise en page : Philippe Poirrette.
Impression : Ressources partagées - 1 rue du Ballon CS 50749, 59034 Lille Cedex.
Dépôt légal : janvier 2016 ISSN/200166615.

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ.